

HORIZON

Printemps 2024 - Vol. 20 n° 1

information municipale

**UNE ANNÉE RECORD
EN MATIÈRE DE
PROTECTION DES
MILIEUX NATURELS**

▶ page 3

**L'HISTOIRE DU MANOIR
ROUVILLE-CAMPBELL
EN BANDE DESSINÉE**

▶ page 5

**LE BRUIT ET
LE BON VOISINAGE**

▶ page 14



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Crédit photo : Yann Canno



M. A. Guertin
Marc-André Guertin, maire

Le printemps arrive hâtivement. Pour les sportifs d'hiver, on aurait parfois souhaité plus de neige, mais quel bonheur de voir le froid et la glace laisser place à la nature qui s'éveille ! Notre ville revêtira sous peu son manteau de verdure et nous serons dans la parfaite saison pour poursuivre nos actions en matière d'environnement et de biodiversité.

Vous trouverez d'ailleurs dans ce bulletin *Horizon* un article dressant le bilan de nos acquisitions en matière de milieux naturels. Je tiens à souligner cet accomplissement remarquable réalisé au cours de la dernière année. Avec détermination, nous avons œuvré à la préservation de notre patrimoine naturel, faisant de la protection des milieux naturels et de la biodiversité une priorité. Ensemble, nous avons poursuivi et même intensifié l'œuvre de nos prédécesseurs.

Poursuivant notre engagement envers la protection de l'environnement, nous profitons de ces pages pour vous renseigner sur les responsabilités des différentes instances qui assurent la pérennité et la protection de la rivière Richelieu. C'est grâce à des actions concertées que nous arriverons à veiller sur cette richesse naturelle. À cet égard, vous avez également votre part à faire en adoptant des comportements responsables sur l'utilisation et la consommation de l'eau potable.

Ensemble, nous travaillons à façonner l'avenir de notre ville en respectant et en préservant notre environnement. Pussions-nous continuer à faire de notre communauté un modèle d'équilibre entre urbanité et respect de la nature.

D'ailleurs, rappelons que nous avons pris la décision de mettre fin au calendrier municipal traditionnel. Comme vous pourrez le constater en consultant les pages de ce bulletin *Horizon*, nous cherchons à vous présenter toutes les informations essentielles sur les activités de la ville. Nous vous invitons à vous y référer à chaque publication. Il est LA référence en matière d'information municipale saisonnière, un guide complet pour vous présenter notre programmation riche en événements et en diversité d'activités.

Bonne lecture !



David Morin
Conseiller district 1
du Déboulis
david.morin@villemsh.ca



Gaston Meilleur
Conseiller district 2
des Patriotes
gaston.meilleur@villemsh.ca



Claude Rainville
Conseiller district 3
de Rouville
claudio.rainville@villemsh.ca



Isabelle Thibeault
Conseillère district 4
du Piémont
isabelle.thibeault@villemsh.ca



Mélodie Georget
Conseillère district 5
de la Seigneurie
melodie.georget@villemsh.ca



Marcel Leboeuf
Conseiller district 6
de la Montagne
marcel.leboeuf@villemsh.ca

Rédaction et coordination : Services aux citoyens et communications

information@villemsh.ca / villemsh.ca

© Ville de Mont-Saint-Hilaire / Mars 2024

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

**ABONNEZ-VOUS À LA PAGE
FACEBOOK DE LA VILLE DE
MONT-SAINT-HILAIRE**

villemontsainthilaire



Crédit photo : Robert Xavier



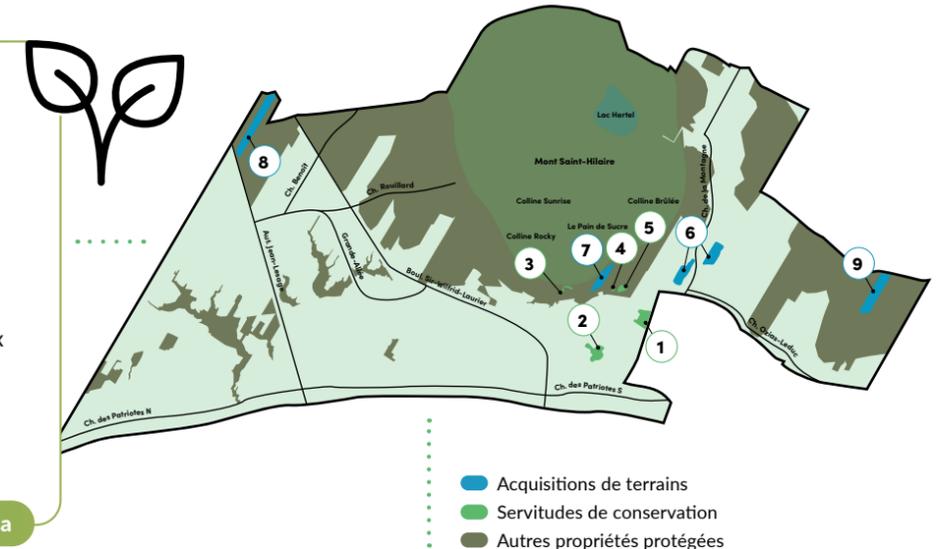
Ville de Mont-Saint-Hilaire

ACQUISITIONS ET PROTECTION DU TERRITOIRE :

UNE ANNÉE RECORD POUR MONT-SAINT-HILAIRE !

En 2023 seulement, Mont-Saint-Hilaire a protégé à perpétuité **7,476 hectares de milieux naturels par servitude de conservation** en plus d'acquérir **24,706 hectares de milieux naturels à forte valeur écologique**, comme des milieux humides et des boisés. La superficie totale de ces terrains équivaut à environ 40 terrains de football canadien !

Pour en savoir plus : villemsh.ca



Numéro de lot **Superficie** **Date d'acquisition**

SERVITUDES DE CONSERVATION		
1	Parc de l'Érablière-Cardinal	4 hectares
2	Coulée de l'Aquarelle	2,27 hectares
3	En piémont	0,30 hectares
4	Terrains rue Cardinal	0,116 hectares
5	Côteau de la rue Cardinal	0,79 hectares
TOTAL		7,476 hectares
ACQUISITIONS DE TERRAINS		
6	Secteur urbain du chemin de la Montagne	6,56 hectares
7	Propriété Clerk	3,5 hectares
8	Propriété Desnoyers	7,946 hectares
9	Propriété Brouillette, près de la rue des Peupliers	6,7 hectares
TOTAL		24,706 hectares

Une grande rigueur financière marque l'acquisition de ces terrains grâce à des partenariats avec Connexion Nature et une contribution financière de 5 413 000 \$ provenant, à parts égales, du gouvernement du Québec et de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) dans le cadre de la Trame verte et bleue du Grand Montréal.



SUIVI DES GRANDS PROJETS

Budget participatif

Nous en sommes maintenant à la 3^e édition du budget participatif. La période de dépôt des projets étant terminée, vous serez appelés dans les prochains mois à vous prononcer sur vos projets favoris.

Suivi des projets lauréats 2022 et 2023

Le printemps arrive et nos équipes pourront finaliser les aménagements de la place Saint-Henri et du Parcours nourricier. Dès que dame Nature le permettra, vous pourrez enfin en profiter.

Le projet de terrains de pickleball, un des deux projets lauréats en 2023, sera réalisé pour le début de la saison estivale, tandis que le projet Place à l'hivermontais verra le jour à l'automne.

Comme vous le constatez, vos idées peuvent faire la différence dans les projets municipaux. N'hésitez pas à vous impliquer !



La culture au cœur des priorités de la Ville

Le 2 février dernier, la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire (MBAMSH) officialisaient une nouvelle collaboration triennale. Cet événement a marqué le début d'une coopération fructueuse entre la présidente récemment élue, Mme Francine Jacques, et le maire, M. Marc-André Guertin. Le bail pour la location d'espace et une entente d'appui financier ont été signés au Musée.

Travaux à la Maison des jeunes des quatre fenêtres (MDJ4F)

Afin de soutenir l'organisme dans sa mission, la Ville s'était engagée à améliorer l'aire de vie du bâtiment. Au total, 75 000\$ ont été injectés dans les travaux. Les équipes municipales ont remplacé le revêtement de sol, changé les cabinets et comptoirs de la cuisine et installé une thermopompe afin de climatiser et de chauffer adéquatement les lieux. Grâce à ces rénovations, les jeunes utilisateurs peuvent désormais profiter pleinement de ces installations.



Visites guidées au manoir Rouville-Campbell

En collaboration avec l'organisme Patrimoine hilairemontais, la Ville vous offre la possibilité de vous inscrire à des visites guidées au manoir Rouville-Campbell au cours des mois d'avril et de mai.

En vue de veiller au bon déroulement et à la qualité de l'activité, un nombre maximal de participantes et de participants est prédéterminé. Les personnes intéressées doivent réserver leur plage horaire sur la plateforme lepointdevente.com. Une fois sur le site Internet, vous n'avez qu'à inscrire « Manoir Rouville-Campbell » dans la barre de recherche.



Prendre note qu'un montant de 7 \$ par personne sera payable à l'entrée, en **argent comptant uniquement**. L'ensemble des profits recueillis sera remis à Patrimoine hilairemontais, une organisation locale vouée à la promotion et la protection du patrimoine. L'entrée sera gratuite pour les membres de Patrimoine hilairemontais, sur présentation de leur carte de membre à l'accueil.

Tout sur le manoir Rouville-Campbell : villemsh.ca



PATRIMOINE

Une nouvelle bande dessinée qui illustre l'histoire du manoir Rouville-Campbell

Un vent de fraîcheur du nom de Paul Martin, auteur et illustrateur jeunesse, a traversé les corridors du manoir Rouville-Campbell pour mettre à neuf la bande dessinée qui présentait l'histoire de ce bâtiment patrimonial et la contribution de chacun de ses propriétaires. Nous avons pris le soin de diviser cette ligne du temps en quatre segments pour en présenter un dans chaque édition du bulletin Horizon 2024.



De gauche à droite : Mélodie Georget, conseillère municipale District 5 — de la Seigneurie, Paul Martin, auteur et illustrateur de *La grande histoire du Manoir* et Marc-André Guertin, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

La grande histoire du Manoir — segment du printemps



Bien avant les conquêtes française et britannique, les Abénakis, le « peuple du soleil levant », faisaient glisser leurs canoës sur la rivière longeant les terres que nous habitons aujourd'hui. Chaque année, au solstice d'été, ils se réunissaient sur Wigw8madensisek** pour rendre hommage à Gici Niwaskw*** et célébrer l'arrivée de l'été.

* Je suis ici à Wigw8madensisek! C'est très beau! ** La petite montagne en forme d'habitation (prononcer : oué-gouom-ma-dén-sés-sec) *** Grand Esprit



En 1694, Jean-Baptiste Hertel, après s'être exclamé devant le panorama s'étendant à ses pieds du haut de la montagne, requiert de son Roy, Louis XIV, ce territoire qui l'a séduit ainsi que le titre, encore plus séduisant, qui l'accompagne.



De 1694 à 1817, les seigneurs Hertel de Rouville se succèdent, mais négligent leur obligation de « feu et lieu ». Ils n'habiteront donc jamais la seigneurie, trop occupés qu'ils sont à guerroyer. Ils respecteront cependant deux de leurs obligations à l'égard de leurs censitaires, soit celles de construire un moulin banal et de fonder une paroisse catholique.



Il aura fallu 125 ans, mais la seigneurie de Rouville est enfin habitée par son seigneur! En 1817, Jean-Baptiste-René Hertel de Rouville prend possession d'une maison de 1750 sise sur l'emplacement du manoir actuel, qu'il fait agrandir pour pouvoir y loger sa famille.

À propos de l'auteur et illustrateur

Les albums de Paul Martin allient imagination et apprentissage, amitié et exploration. L'auteur et illustrateur travaille avec une économie de mots pour ses textes et de détails pour ses dessins. À ce jour, il a créé une dizaine d'albums jeunesse, publiés en français et certains en chinois. En plus de son travail en littérature jeunesse, Paul Martin a travaillé comme designer d'expositions, directeur artistique d'un magazine de cinéma et a créé de nombreuses affiches de cinéma et d'événements. Il a également assumé pendant douze ans le rôle de directeur artistique d'un organisme public de transport collectif. (Source : luniversdepaul.com)

Site web : luniversdepaul.com | Facebook : L'univers de Paul | Instagram : [luniversdepaul](https://www.instagram.com/luniversdepaul)



PROTECTION DES POLLINISATEURS : MOIS DE MAI SANS TONTE ET RÉDUCTION DES PESTICIDES

Pour une troisième année consécutive, prenez part au mouvement Mois de mai sans tonte en retardant et diminuant la tonte de votre pelouse: un geste positif pour la protection des abeilles et des autres pollinisateurs. Ces insectes jouent un rôle primordial dans la production des légumes et des fruits. Toutefois, au mois de mai, leur nourriture se fait plus rare. Les pissenlits sont les premières sources de pollen et de nectar qui nourrissent abeilles, papillons et autres pollinisateurs à la suite d'un hiver difficile. Il est ainsi de notre devoir, comme municipalité et comme population, de prendre part à des initiatives en faveur de ces insectes, comme repousser la tonte de la pelouse au mois de juin ou, du moins, jusqu'à ce que les pissenlits montent en graines. Ce geste simple et solidaire envers nos pollinisateurs est un pas de plus pour la protection de ces espèces qui travaillent tout l'été à enrichir nos récoltes.



Montrez votre participation à ce défi ! Procurez-vous une affichette « Les pollinisateurs en jeu » à la réception de l'hôtel de ville et envoyez une photo de celle-ci, fièrement plantée dans votre pelouse, à communications@villemsh.ca ou sur la page Facebook officielle de la Ville de Mont-Saint-Hilaire via Messenger.



Protéger les abeilles en réduisant les pesticides

En tant que Ville amie des abeilles, Mont-Saint-Hilaire s'engage entre autres à réduire l'utilisation des pesticides sur son territoire. Notre règlement 1200 interdit d'ailleurs toute application extérieure de pesticides. Ce règlement prévoit aussi une interdiction ferme de l'utilisation de néonicotinoïdes et du glyphosate sur le territoire de Mont-Saint-Hilaire, à l'exception de sa zone agricole.

Dans certains cas précis identifiés au règlement, l'utilisation de pesticides et de pesticides à faible impact peut toutefois être autorisée. De plus, les entreprises spécialisées dans l'épandage des pesticides doivent obtenir un certificat d'enregistrement annuel afin d'exercer leurs activités à Mont-Saint-Hilaire.

Pour consulter le Règlement relatif à l'utilisation extérieure des pesticides et des engrais (numéro 1200) : villemsh.ca onglet Services aux citoyens > Règlements municipaux

À propos de notre engagement

Depuis le 14 janvier 2022, la Ville de Mont-Saint-Hilaire est officiellement devenue la 59e municipalité canadienne à obtenir la désignation Ville amie des abeilles, une désignation de Bee City Canada. Elle s'engage ainsi à utiliser des plantes bénéfiques pour les pollinisateurs dans ses aménagements paysagers et dans ses parcs, ainsi qu'à réduire la tonte de l'herbe et l'utilisation des pesticides sur son territoire.



CAMPS DE JOUR

La programmation complète des camps de jour sera disponible vers la mi-avril. Voici tout de même quelques informations pertinentes pour vous préparer aux inscriptions.

- **Du 25 au 28 juin** : Offre exclusive de camps thématiques et spécialisés
- **Du 1^{er} juillet au 16 août** : Camps régulier, d'accompagnement, thématiques et spécialisés
- Pour participer aux camps de jour, votre enfant doit être âgé de 6 à 12 ans en date du 30 septembre 2024.
- Votre enfant est également éligible aux camps de jour s'il fréquente la maternelle 4 ans. Si tel est le cas, envoyez-nous dès que possible une preuve de fréquentation scolaire par courriel au :

Les inscriptions auront lieu **le mardi 30 avril, dès 18 h**, sur notre plateforme d'inscription en ligne.



TERRAINS SPORTIFS

PARC DE PLANCHE À ROULETTES

Ouverture dès que les conditions météorologiques seront favorables

8 h à 23 h

PARC MULTISPORTS

Ouverture graduelle des plateaux de soccer, baseball et volleyball en fonction des conditions météorologiques

Horaire régulier de surveillance à compter de la mi-mai
Lundi au vendredi 18 h à 23 h
Samedi et dimanche 8 h à 23 h

TERRAINS DE TENNIS

Ouverture des terrains vers la mi-mai à la mi-octobre

Procurez-vous votre abonnement à compter du 2 avril au centre aquatique.



POUR DÉTAILS ET INFORMATIONS



ABONNEMENT

RÉSIDENT*	NON-RÉSIDENT
Jeunes/ainé : 56 \$	Jeunes/ainé : 112 \$
Adulte : 85,50 \$	Adulte : 171 \$
Duo : 145,75 \$	Duo : 291,50 \$
Famille : 182,50 \$	Famille : 365 \$



TOU GO

municipalités

LE MOIS TOUGO Pour de saines habitudes de vie!

Activités gratuites durant le mois d'avril

En adéquation avec la politique sur la santé et les saines habitudes de vie récemment adoptée, la Ville offre une panoplie d'activités gratuites tout au long du mois d'avril qui favorise la santé et le bien-être.



INSCRIPTIONS
ET DÉTAILS SUR LE SITE WEB

BAIN LIBRE D'ENTRAÎNEMENT DIRIGÉ
Vendredi 5 avril

VIIEILLIR EN SANTÉ AVEC L'ESSENTRICS
Samedi 6 avril

LE YOGA POUR UN MEILLEUR SOMMEIL
Mardi 9 avril

OLYMPIADES POUR ENFANTS
Samedi 13 avril

**CONFÉRENCE SUR LES SAINES
HABITUDES DE VIE**
Samedi 20 avril

**BOUGEZ EN FAMILLE ; CARDIO-FITNESS
MULTIGÉNÉRATIONNEL !**
Samedi 27 avril

CHASSE AUX COCOS DE PÂQUES

Samedi 30 mars de 9 h à 12 h



INSCRIPTION GRATUITE
ET EN LIGNE



MOIS du VÉLO

PAR Vélo Québec

1^{er} au 31 mai



6 à 24 mois
27 MARS, 24 AVRIL,
22 MAI
à 9 h 30



2 à 3 ans
20 MARS, 17 AVRIL, 15 MAI
à 9 h 30



4 à 6 ans
3 AVRIL, 1^{er} MAI, 5 JUIN
à 18 h 30



7 ans et +
13 MARS, 10 AVRIL,
8 MAI ET 12 JUIN
à 18 h 30



7 ans et +
16 MARS, 20 AVRIL,
18 MAI, 15 JUIN
à 10 h 30



**CONFÉRENCE
LE DÉCLIN DES POPULATIONS D'OISEAUX**
Samedi 20 avril 14 h

Dans le cadre du Jour de la Terre, le biologiste faunique et conférencier Martin Picard présentera une conférence à double thématique ; le déclin des populations d'oiseaux et nourrir les oiseaux chez soi.

CONFÉRENCE LETTRES ATTACHÉES
Au pavillon Jordi-Bonet

SARA HÉBERT
23 mars à 14 h

CATHERINE ÉTHIER
27 avril à 14 h

STANLEY PÉAN
25 mai à 14 h

Lettres
attachées



ATELIER IMPRIMANTE 3D
5 avril, 3 mai et 7 juin à 18 h 30

10 ans et +

**ATELIER-DÉCOUVERTE
LES NOUVELLES MACHINES CRICUT
À LA BIBLIOTHÈQUE !**
13 mai 14 h à 15 h 30

SOIRÉE LITTÉRAIRE
14 juin à 19 h
Venez écouter la lecture des oeuvres du groupe de participants de l'activité Enquête à Mont-Saint-Mystère. Au pavillon Isaac-Vandandaigue si la température le permet. Sinon, à la bibliothèque.



CENTRE AQUATIQUE ET COURS DE LOISIR

INSCRIPTIONS À COMPTER DU 26 MARS



ACTIVITÉS	HORAIRE	PRIX
SESSION DE MISE EN FORME AQUATIQUE DU 8 AVRIL AU 14 JUIN		
AQUAFORME	Lundi 10h à 10h55 ou 15h30 à 16h25 Mardi 9h à 9h55 ou 10h à 10h55 ou 20h à 20h55 Mercredi 17h30 à 18h25 Jeudi 9h à 9h55 ou 10h à 10h55 ou 20h à 20h55	Résident 110 \$ Non-résident 220 \$
AQUAJOGGING	Lundi 11h à 11h55 Mardi 17h30 à 18h25 Mercredi 16h30 à 17h25	
AQUAPOUSSETTE	Mercredi 11h à 11h55	
AQUADOUCEUR	Lundi 14h15 à 15h10	
AQUASPINNING	Mercredi 10h30 à 11h10 ou 11h15 à 11h55	
AQUAMAT	Jeudi 15h30 à 16h10 ou 17h40 à 18h20	
MINI-SESSION DE COURS DE LOISIR - ENFANTS		
COURS DE SKATE	Les 5 mercredis de mai 17h à 17h50 - initiation de 5 à 7 ans Les 5 mercredis de mai 18h à 19h - initiation de 8 à 14 ans Les 5 mercredis de mai 19h à 20h - progression de 8 à 14 ans	Résident 130 \$
PRÊTS À RESTER SEULS	Samedi 6 avril 8h30 à 15h30 - 9 à 13 ans	Résident 55 \$
GARDIENS AVERTIS	Samedi 27 avril 8h30 à 16h30 - 11 à 15 ans	
MINI-SESSION DE COURS DE LOISIR - ADULTES		
YOGA	Samedi 6 avril au 4 mai 9h à 10h (débutant) Mercredi 10 avril au 8 mai 18h30 à 19h30 (intermédiaire)	Résident 55 \$
ESSETRICS	Lundi 8 avril au 6 mai 10h à 11h Jeudi 11 avril au 9 mai 18h30 à 19h30	Résident 52 \$
FITNESS	Lundi et mercredi 8 avril au 1 ^{er} mai 18h30 à 19h25	Résident 72 \$
CARDIO LATINO	Lundi et mercredi 8 avril au 1 ^{er} mai 19h30 à 20h30	
STRETCHING	Vendredi 12 avril au 10 mai 10h30 à 11h30	Résident 52 \$
ATELIERS DE HAÏKU	Jeudi 18 avril, 2, 16 et 30 mai 13h à 15h30	Résident 30 \$



INSCRIPTIONS
ET DÉTAILS SUR LE SITE WEB



POUR CONSULTER L'HORAIRE
DES BAINS LIBRES



Les Muséales de Mont-Saint-Hilaire



Michel T
DESROCHES

Envisager

Jusqu'au 28 avril 2024

Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire

mbamsh.com

100 ans *riopelle*



Hommage à Riopelle

TIM WHISKEYCHAN

Jusqu'au 28 avril 2024

La Maison autochtone

maisonautochtone.com

PROTECTION DES MILIEUX NATURELS : UN PEU PLUS DE 70 MILIEUX HUMIDES DÉLIMITÉS

Un vaste chantier de caractérisation de milieux naturels s'est déroulé sur le territoire de la ville de juin à septembre 2023. Résultat? Nous avons répertorié un peu plus de 70 milieux humides qui totalisent une superficie de 59,1 hectares. L'étude a aussi permis de répertorier une foisonnante diversité faunique et floristique sur environ 150 hectares de milieux boisés.

Plus précisément, cinq grands types de milieux humides ont été identifiés: étangs, marais, marécage arborescent, tourbière boisée et tourbière minérotrophe ouverte. Les marécages arborescents constituent le type de milieu humide le plus commun. Les milieux humides sont des écosystèmes exceptionnels qui aident notamment à filtrer l'eau, à renflouer les nappes phréatiques, à diminuer les inondations et à séquestrer une portion du carbone atmosphérique.



Matteucie fougère-à-l'autruche
Crédit photo : Connexion Nature

De plus, 15 espèces floristiques à statut de protection légal ont été identifiées, notamment le caryer ovale et le chêne bicolore (arbres), l'adiante du Canada et la matteucie fougère-à-l'autruche (fougères), le carex folliculé (herbacée) et l'aulne tendre (arbuste). Le noyer cendré a aussi été identifié. Cet arbre à essence noble est en voie de disparition au Canada et possède un statut de protection légale.

Par ailleurs, 83 espèces d'oiseaux, dont 2 possédant un statut de protection légale au Québec, ont été recensées. Sur les 8 espèces de chauve-souris répertoriées au Québec, 5 ont été observées dans les milieux naturels de Mont-Saint-Hilaire. Même une espèce de fourmi susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec a été identifiée. Cette fourmi, qui habite les milieux humides, construit des terriers pouvant mesurer plus d'un mètre de hauteur!

Des données utiles pour notre Plan climat

Les données recueillies lors de ce vaste chantier permettront à la Ville de clarifier la superficie réelle du territoire couvert par les milieux humides et d'identifier les habitats potentiels d'espèces fauniques et floristiques rares ou protégées par la Loi. Elles favoriseront la mise en œuvre de l'axe 3 du Plan climat, soit la protection et valorisation de la biodiversité.

Ce projet a été possible grâce à un soutien financier de 20 000\$ provenant du Fonds des municipalités pour la biodiversité et de 15 000\$ du programme Agir pour la faune de la Fondation de la faune du Québec et de son partenaire, le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Le projet, mené en collaboration avec la firme de génie et services professionnels WSP et l'organisme de conservation Connexion Nature, a ciblé des lots privés en dehors des zones ayant un statut de protection légale (servitudes de conservation, piémont, montagne, etc.). Ces zones sont d'intérêt élevé, car elles assurent la connectivité entre les milieux naturels régionaux et permettent la préservation d'une grande diversité biologique.



Un milieu humide
Crédit photo : Connexion Nature

DE QUELLE JURIDICTION EST LA RIVIÈRE RICHELIEU?

Imaginez-vous confortablement installé le long de la rivière Richelieu en une magnifique journée printanière. Canne à pêche à la main, vous êtes sûr d'avoir une bonne histoire de pêche à raconter le soir venu. Cette situation pourtant bien simple peut se complexifier lorsqu'on cherche à comprendre quel palier de gouvernement encadre quoi!

D'un point de vue réglementaire, votre chaise est bien déposée sur une bande riveraine gérée par la Ville de Mont-Saint-Hilaire. Permis de pêche en poche (émis par le gouvernement du Québec), vous lancez votre canne à l'eau. L'eau est calme grâce au gouvernement fédéral qui encadre, entre autres, les limites de vitesse des embarcations nautiques. Le débit de la rivière est quant à lui constant, puisque la MRC de La Vallée-du-Richelieu assure le libre écoulement de l'eau sur tous les tributaires (petits cours d'eau) qui alimentent notre belle rivière! La situation devient moins simple, n'est-ce pas? À croire qu'on vous raconte une vraie histoire de pêche!

Laissez-nous vous démystifier la situation en trois principales catégories :

1. Ce qui borde la rivière Richelieu

Bien que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) adopte des lois qui visent la protection des berges et interdisent le rejet de polluants, il s'agit principalement de champs de compétences municipales. Par exemple, les talus et les bandes riveraines relèvent de la Ville. C'est donc à elle que revient la réglementation ainsi que son application.

2. Ce qui se passe sous l'eau

Plusieurs ministères du gouvernement du Québec se partagent des responsabilités visant la qualité de l'eau, la conservation des espèces de poissons, des plantes aquatiques ou des espèces aquatiques envahissantes et dommageables pour la biodiversité locale. C'est aussi le gouvernement du Québec qui régit et applique la réglementation en matière de pêche.

3. Ce qui se passe sur l'eau

Le champ de compétence du gouvernement fédéral encadre ce qui se passe sur l'eau. En effet, c'est par Transport Canada qu'il assure la sécurité du transport maritime. Le fédéral peut aussi compter sur le corps de police local pour l'aider dans l'application du respect des limites de vitesse qu'il établit. Soucieux de l'environnement, ce ministère s'implique aussi dans des recherches visant à restreindre l'impact de la navigation sur la biodiversité.



Et la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) dans tout ça?

Cette autorité régionale a compétence exclusive sur près de 1 000 km de cours d'eau qui sillonnent son territoire et qui répondent à la définition de la Loi sur les compétences municipales. Cette même loi exclut toutefois la rivière Richelieu et le canal de Chambly des compétences de la MRCVR. Malgré cette réalité, les maires et les mairesses qui composent le conseil de la MRCVR ont entériné en septembre dernier une Déclaration d'engagement qui stipule que l'ensemble des actions et décisions prises par les membres du conseil de la MRCVR prend en considération le développement durable de ce joyau qu'est la rivière Richelieu.

Bien que tout ne soit pas tout blanc ou tout noir, vous pouvez par cet article vous faire une meilleure idée des responsabilités de chacun. Nous vous invitons à consulter les sites Internet de chacune des organisations pour en savoir davantage.

Et vous? Individuellement, assurez-vous de respecter les règlements mis en place par les différentes instances dans le but ultime de permettre aux générations actuelles et futures de pouvoir profiter de ce bien commun qu'est la rivière Richelieu.





LE BRUIT ET LE BON VOISINAGE, ÇA CONCERNE TOUT LE MONDE !

Vous avez déjà été importuné par le bruit vibrant du moteur d'une tondeuse très tôt le matin ou vous avez plutôt glissé sur le trottoir en déposant le pied sur l'excrément d'un animal domestique? Peu importe votre réponse, vous avez tous en tête un exemple à raconter! Il va de soi que le civisme favorise les relations harmonieuses. Il est donc important de pouvoir s'appuyer sur le respect que nous accordons aux autres et à notre environnement.



Parlons BRUIT

Un bruit perturbateur excessif ou insolite qui trouble la paix ou la tranquillité des personnes qui résident, travaillent ou se trouvent dans le voisinage constitue une nuisance. Un règlement municipal prévoit que, du lundi au vendredi, entre 21 h et 7 h, ainsi que le samedi et le dimanche, entre 18 h et 9 h, tout bruit perturbateur doit être évité.

D'ailleurs, en dehors des heures d'activités normales mentionnées, vous ne pouvez émettre ou laisser émettre jusqu'à la limite de votre terrain un son dépassant de manière marquée le bruit ambiant normal par l'utilisation de tout appareil, équipement ou machinerie :

1. qui produit ou reproduit un son, notamment une radio, une télévision, un système audio ou un instrument de musique ;
2. consacré à l'entretien du terrain, notamment une tondeuse, un coupe-herbe ou une souffeuse ;
3. destiné à des travaux de construction ou d'entretien du terrain ou d'un bâtiment, même s'il s'agit de travaux autorisés par un permis ou un certificat.

Les bruits occasionnés par les opérations de déneigement, la circulation automobile et les activités d'une autorité publique (ex : les pompiers) sont toutefois exclus du Règlement sur les nuisances.

Que faire si vous êtes incommodé par un bruit perturbateur ?

Vous pouvez communiquer avec la Ville afin que des vérifications d'usage soient effectuées. En dehors de nos heures d'ouverture, communiquez avec la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent en composant le 450 536-3333 ou le 1 888 678-7000.



N'oubliez pas, rien de tel que de développer de bonnes relations ! Pour ce faire, pourquoi ne pas participer à la **Fête du voisinage** le 1^{er} juin prochain? L'événement a pour objectif de créer ou de renforcer des liens de solidarité entre les voisines et voisins pour construire des villes plus humaines. Vous n'avez qu'à initier une activité festive ayant pour but de rencontrer votre entourage!

Les personnes intéressées à organiser une fête de quartier sont invitées à présenter une demande d'autorisation à loisirs@villemsh.ca. Il est également possible de demander une fermeture temporaire de rues, un prêt de tables, ainsi que des trousseaux d'outils pour organiser votre événement.

Assez parlé de bruit !

Voici d'autres conseils en matière de bon voisinage :

- Débarrassez-vous de vos mauvaises herbes, particulièrement celles qui sont nuisibles pour la santé (ex. herbe à puce, berce du Caucase, herbe à poux, etc.).
- Évitez le gaspillage de l'eau et respectez les heures permises pour l'arrosage.
- Assurez-vous que votre foyer extérieur est conforme, c'est obligatoire. Aucun feu à ciel ouvert n'est permis.
- Attachez votre compagnon canin si votre terrain n'est pas clôturé et, surtout, ramassez ses besoins. La qualité de l'environnement, tout le monde doit pouvoir en profiter.

Pour en connaître davantage sur la réglementation entourant les nuisances à Mont-Saint-Hilaire, rendez-vous sur villemsh.ca > Services aux citoyens > Règlements municipaux.

Le dialogue et la médiation

Lorsqu'une situation de désaccord survient, la meilleure approche demeure de communiquer respectueusement avec votre voisin. Si aucun terrain d'entente n'est possible, il est recommandé de faire appel à la médiation. Rendez-vous sur equijustice.ca pour de plus amples détails.



PISCINES ET SPAS RÉSIDENTIELS : VOS INSTALLATIONS SONT-ELLES CONFORMES À LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION ?

Les piscines et les spas constituent un risque important de noyade chez les jeunes enfants et, en réponse à une recommandation formulée par plusieurs coroners au cours des dernières années, le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles a été modifié et est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2021. Cette nouvelle réglementation provinciale marque, entre autres, la fin des droits acquis pour les piscines construites avant l'entrée en vigueur du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles en 2010.

Cet été, je sécurise ma piscine !

La Ville rappelle que les propriétaires ont jusqu'au **30 septembre 2025** pour se conformer aux nouvelles règles relatives aux échelles, aux plongeurs, au contrôle de l'accès à la piscine (enceinte et porte de l'enceinte) ainsi qu'aux aménagements aux abords de la piscine.



Vous souhaitez obtenir votre permis à temps? Aidez notre équipe du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement qui s'occupe des permis.

Il est important de vous prendre d'avance pour prévoir ces modifications puisque toute vérification de conformité ou demande de permis comprend un délai de traitement. Votre permis est ensuite effectif pour une durée de 6 mois.

Pour consulter la réglementation et obtenir davantage d'information, rendez-vous sur villemsh.ca > Services aux citoyens > Aménagement du territoire - Piscines résidentielles.

AGENDA

29 MARS – VENDREDI SAINT

Hôtel de ville, pavillon Jordi-Bonet et bibliothèque Armand-Cardinal fermés

31 MARS – PÂQUES

Bibliothèque Armand-Cardinal, pavillon Jordi-Bonet et centre aquatique fermés

1^{er} AVRIL – LUNDI DE PÂQUES

Hôtel de ville et pavillon Jordi-Bonet fermés

12 AVRIL

Deuxième versement des taxes municipales : privilégiez le paiement en ligne

15 AVRIL

Date limite pour retirer les abris d'automobile temporaires

22 AVRIL

Jour de la Terre

20 MAI – JOURNÉE NATIONALE DES PATRIOTES

Hôtel de ville et pavillon Jordi-Bonet fermés

1^{er} JUIN

Fête du voisinage

11 JUIN

Troisième versement des taxes municipales : privilégiez le paiement en ligne



Consultez nos offres d'emploi
emplois.villemsh.ca



AMIS DE LA VALLÉE DU RICHELIEU DES AÎNÉS EN MOUVEMENT

Notre mission est d'offrir des loisirs
et des activités diversifiées
adaptées aux personnes retraitées
et pré-retraitées

Mercredi 9 h à 16 h
Pavillon Jordi-Bonet
99, rue du Centre-Civique
Mont-Saint-Hilaire

Activités du mercredi

9 h 15
Vie active

13 h
Baseball poche, cartes, bridge et
scrabble

Activité du jeudi

13 h
Quilles | Salle l'Entracte
Rue Brillon à Beloeil



Cours offerts : aqua forme, essentrics,
yoga sur chaise, yoga sur tapis

Pour l'été, les activités en salle
se termineront le 8 mai avec
l'assemblée générale et reprendront le
mercredi suivant la fête du Travail.

De la fin avril à la mi-octobre, les lundis et les
mercredis de 18 h 30 à 20 h 30, pétanque
sur le terrain près du terrain de tennis.

Souper de fin d'année le samedi 18 mai 2024.
Procurez-vous votre billet avant le 8 mai 2024 !

Louis Pageau, président
450 536-0867
louispageau4@gmail.com
aineesenmouvement@gmail.com
a-v-r.net